Municipalité

Sainte-Marguerite

Septembre 2009

La belle tournée – 2e édition – Les arts en Beauce

Les artistes et artisans vous accueillent à leur atelier les 12 et 13 septembre (entre 10 et 17 h).
Madame Gilberte Roy (289, rue St-Pierre) participe à ce circuit culturel.
Dépliant du circuit disponible au Bureau municipal.

Communiqués de la MRC

Support financier du Pacte rural

Un montant de 2 500 $ a été alloué par le Pacte rural de la MRC de la Nouvelle-Beauce afin de supporter l'implantation du marché public qui se tient tous les samedis jusqu'à 16 h sur le stationnement de l'aréna de Sainte-Marie. Vous y retrouverez plusieurs produits agroalimentaires de provenance locale.

Projet de création d'une école privée

Le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a accordé un appui moral au projet d'implantation d'une école préscolaire et primaire trilingue en Nouvelle-Beauce qui offrirait une formation pointue en langues. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la responsable du comité de démarrage (418-386-3612) ou consulter le site Internet des écoles Vision à www.visionschools.com.

Projet éolien communautaire à Frampton

La MRC de La Nouvelle-Beauce a signifié son intérêt pour l'implantation d'un projet éolien communautaire dans les municipalités de Frampton et de Saints-Anges. Si ce projet se réalise, la production maximale d'électricité provenant des 12 éoliennes sera de 25 MW.

Entente avec l'entreprise Véolia – Éco-centre

Une entente est intervenue entre la MRC et Véolia ES Matières résiduelles Inc. afin qu'elle assure la bonne gestion des opérations de l'Éco-centre qui sera construit à Sainte-Marie pour l'ensemble des citoyens de la Nouvelle-Beauce.

Participation au concours d'œuvres d'art 2010

La MRC participe financièrement à l'édition 2010 du Concours d'œuvres d'art de la Beauce avec d'autres partenaires économiques et scolaires. Ce concours vise à promouvoir les artistes d'arts visuels qui résident dans l'une des quatre MRC de Beauce et des Etchemins.

Attribution d'un contrat pour le site d'enfouissement

Un contrat de 1 490 000 $ a été alloué à l'entreprise Excavation GPC inc. pour la réalisation des travaux de construction de cellules d'enfouissement et l'aménagement d'un Éco-centre au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) situé à Frampton. Ce centre reçoit les déchets de 10 municipalités de la MRC de la Nouvelle-Beauce et des 10 municipalités de la MRC Robert-Cliche. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Nominations au Comité consultatif agricole

Le conseil a nommé messieurs Richard Lehoux, préfet, et Stéphane Roy, représentant des citoyens, pour siéger au Comité consultatif agricole de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Ce comité fait des recommandations au conseil de la MRC à l'égard des demandes de modifications de règlements d'urbanisme ayant des impacts sur la zone agricole et/ou les activités agricoles. La nomination de deux représentants du milieu agricole sera officialisée lors de la séance de septembre prochain et tiendra compte de la liste des candidats suggérés par la Fédération de l'UPA de la Beauce et celle de Lévis-Bellechasse.

Projet Hydro-Québec – ligne 120 kV de Sainte-Marie à Beauceville

Hydro-Québec désire construire une nouvelle ligne de transport d'électricité de 120 kV entre les postes de Beauceville et de Sainte-Marie afin d'assurer à long terme la sécurité et la fiabilité de l'alimentation régionale en électricité. À la suite des études réalisées (techniques, économiques et environnementales), Hydro-Québec a élaboré quatre tracés pour cette nouvelle ligne et les a présentés à la MRC et aux maires des municipalités concernées pour l'obtention d'un avis. Comme deux des tracés impliquent l'ouverture de nouveaux corridors dans la zone agricole et qu'il s'avère possible de construire la nouvelle ligne parallèlement au corridor existant, le conseil de la MRC a signifié à Hydro-Québec qu'il privilégie le tracé nº 1 longeant le corridor de la ligne existante coté sud-ouest. Également, la MRC demande à Hydro-Québec de prévoir une installation à double terne dans le secteur urbain de Vallée-Jonction afin de limiter les inconvénients aux résidants tout en n'augmentant pas la largeur de la servitude actuelle.

Étude sur les effets de l'application des fumiers et la saturation des sols en phosphore

Le conseil des maires a donné un appui moral à la demande d'aide financière formulée par l'UPA de la Beauce auprès du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) pour la réalisation d'une étude sur les effets de l'application des fumiers et la saturation des sols en phosphore dans Chaudière-Appalaches. Compte tenu du caractère agricole de la MRC de La Nouvelle-Beauce, cette étude est considérée comme une occasion de mieux se positionner face à la gestion des fumiers.

Demande d'ajustement suite à une position prise par la CSST en matière incendie

Un appui a été donné aux deux unions municipales (FQM et UMQ) afin qu'elles fassent des représentations auprès du gouvernement du Québec pour qu'il assure une cohérence globale des actions de ses ministères et agences en matière de sécurité incendie. Alors qu'auparavant la présence de quatre pompiers était requise pour débuter une intervention sur les lieux d'un sinistre, la CSST a statué dans de récentes décisions au Québec que cette présence minimale devait s'appliquer dès le moment de quitter la caserne à bord du véhicule d'intervention. Pour la MRC de La Nouvelle-Beauce, cette position est inacceptable, car elle engendre des impacts considérables au niveau des délais et des coûts d'intervention lors d'incendie. Aussi, cette décision vient invalider de nombreux schémas de couverture de risques en sécurité incendie de MRC dont celui de notre MRC car ils ne répondraient plus aux critères établis par le ministère de la Sécurité publique.

Demande d'aide à la suite de dommages causés à la Véloroute par des pluies abondantes.

Le 3 juillet 2009, la Véloroute de la Chaudière a subi d'importants dommages dans le secteur de Vallée-Jonction, au pied de la route 112. Ces dommages ont nécessité des réparations d'urgence à la suite de l'obstruction des ponceaux par le gravier provenant du lit d'arrêt du ministère des Transports du Québec. Une demande d'aide financière pour assurer la réparation a été adressée à ce ministère.

Étude sur la mise en place d'un train rapide (Corridor Québec-Montréal-Windsor)

La MRC a donné son appui à la démarche entreprise par la Chambre de commerce et de l'industrie de Drummond et ses partenaires demandant un complément à l'étude commandée par les gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario. L'ajout d'un tronçon sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal est demandée pour desservir la population majoritairement située sur cette rive.

Consulter le site www.nouvellebeauce.com pour obtenir plus d'informations

EN DIRECT DU CONSEIL…

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRESSE : ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS :

SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 PHILIPPE MARCOUX
SIÈGE # 5 HENRY PERREAULT
SIÈGE # 6 ÉMILE NADEAU

La prochaine séance régulière aura lieu exceptionnellement le 1er octobre 2009

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
NICOLE CHABOT 935-7103

ASSISTANTE-SECRÉTAIRE
CARMEN PERREAULT

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE
RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE
DIRECTEUR : MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU
MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS
INSPECTEUR MUNICIPAL : LARRY BOUTIN
ADJOINT : YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE
RESPONSABLE : NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS
ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

Site d'enfouissement
Site de Frampton 397-5402

Mot du Maire

Votre conseil municipal en poste depuis quatre ans en est à son dernier mois de gestion. Si l'on analyse en terme comptable, le bilan des réalisations est positif et nous inspire une certaine fierté du devoir accompli. Par contre le bilan des projets à réaliser nous fait prendre conscience de l'ampleur de la tâche et de la brièveté d'un mandat. Pour l'avancement de notre municipalité il est impératif que les citoyens s'impliquent afin que notre municipalité continue d'offrir une qualité de services. Il y a les enjeux prioritaires tels que l'occupation du territoire, les infrastructures et l'économie.

Le premier enjeu: **l'occupation du territoire**, la municipalité avec le Comité de développement avait pris l'initiative d'ouvrir un développement résidentiel. Cet investissement, a amené les résultats escomptés, et Sainte-Marguerite compte plusieurs nouvelles familles. Nous devons nous en réjouir, et comme retour des choses, notre école augmente son nombre d'inscriptions. En territoire agricole nous vivons une problématique assez particulière et il nous faudrait une nouvelle politique agricole qui nous permettrait de développer les collectivités rurales.

Un deuxième enjeu qui occupe la principale partie de nos budgets. **Les infrastructures**, le bien collectif à entretenir et à réhabiliter. Les investissements gouvernementaux se multiplient pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Mais il en est autrement pour la voirie locale. Tous nos rangs sont à la charge de la municipalité et nous avons beaucoup de travail et d'investissements à faire pour offrir des routes sécuritaires et faciles d'entretien.

Le dernier enjeu n'est pas le moindre: l**'économie.** Il faut être pleinement conscient que nos municipalités sont au cœur de la relance économique. À Sainte-Marguerite nous avons investi dans un parc industriel et les entreprises qui s'y sont installés procurent une centaine d'emplois. Leur défi est de maintenir les emplois malgré la mondialisation qui touche beaucoup le secteur manufacturier.

Ces grands enjeux ne doivent pas nous empêcher de veiller à l'embellissement du territoire et à la mise en valeur des espaces verts, de se préoccuper de l'environnement, d'améliorer notre performance en ce qui a trait à la récupération et au recyclage des matières résiduelles, d'offrir un meilleur choix d'activités culturelles et sportives en partageant les équipements avec d'autres municipalités

Voici donc un bref aperçu de ce qui attend le futur conseil. Sept postes sont à combler et les mises en candidature débutent le 18 septembre. Je vous annonce que je me représente au poste de maire pour un autre mandat Alors si la vie municipale vous intéresse, passez au bureau municipal chercher un bulletin de mise en candidature.

Je vous dis donc à la prochaine.

Bon automne

Adrienne Gagné, maire

EN DIRECT DU CONSEIL…

Réparations du garage municipal

Des travaux de menuiserie et d'électricité étaient nécessaires au garage municipal. Les travaux de menuiserie sont réalisés par Germain Giroux inc., les travaux d'électricité le sont par Gilles Grondin inc. Dans chacun des cas, deux soumissions ont été étudiées avant d'accorder les contrats.

Prise en charge des ponts du réseau municipal

Le ministère des Transports prend en charge les structures des ponts du rang St-François et St-Jean-Baptiste. Une entente a été signée où sont définies les responsabilités de la municipalité et du ministère

Réfection des routes 216 et 275

La firme Genivar préparera les plans et devis pour la réfection des conduits d'égouts et d'aqueduc des routes 216 et 275, et ce, pour une somme de 10 000 $. La firme fera la surveillance des travaux pour 183 175 $. Elle fera également les demandes d'aide financière dans le programme Fonds Chantier Canada.

Régularisation des conduits d'égout - route 216

Le conseil fera des travaux sur les conduites d'égout pour régler les refoulements récurrents en fin de réseau. Pour ce faire, M. Michel Trachy a autorisé que des conduites supplémentaires soient installées sur son lot. Les plans et devis de réfection ont été réalisés par la firme Genivar.

Achat d'une rétrocaveuse

Après ouverture des soumissions, il a été décidé d'acquérir une rétrocaveuse John Deere. Elle sera financée par emprunt.

Agrandissement du parc industriel

Tous les terrains du parc industriel font l'objet d'une entente, la municipalité entreprend les démarches pour faire modifier le zonage d'une partie du lot 192 afin d'augmenter la superficie disponible aux industries.

Ré-évaluation des critères de livraison du courrier par Postes Canada

Les services de livraison du courrier en zone rurale connaissent de nombreuses modifications. Plusieurs citoyens n'auront plus accès à ce service directement à leur domicile, le conseil demande à Postes Canada de revoir ses critères.

Poste d'opérateur en machinerie d'hiver

M. Yves Forgues occupera le poste d'opérateur en machinerie d'hiver pour la deuxième année.

Programme de soutien aux réalisations locales

Hydro-Québec fait un sondage auprès de sa clientèle. Pour chaque réponse reçue (par courrier ou par courriel), elle remet à la municipalité 30 $ ou 35 $. La municipalité a l'intention de construire un parc en arrière de l'édifice de la Caisse populaire. Nous espérons que vous participerez en grand nombre à ce sondage.

Lignes jaunes

Les lignes jaunes continues ont été tracées au centre de la voie sur toutes les routes asphaltées appartenant à la municipalité.

Congrès des maires

Adrienne Gagné, le maire, participera au congrès de la Fédération des municipalités du Québec du 24 au 26 septembre qui se tiendra au Centre des congrès de Québec.

Demande de soumissions pour l'enlèvement des ordures

L'enlèvement des ordures sera fait par Veolia à partir de janvier 2010, et ce, pour 3 ans. Le nombre de cueillettes sera le même que présentement.

Demande de soumissions pour l'enlèvement de la neige sur le stationnement de la Fabrique et de la Municipalité

Deux soumissions sont requises pour l'enlèvement de la neige sur le stationnement de la Fabrique et de la Municipalité : une pour une durée de 1 an, l'autre, pour une durée de 3 ans. Elles devront être déposées au bureau municipal au plus tard le 29 septembre 2009. L'entrepreneur peut se procurer le devis au bureau municipal du lundi au vendredi de 9 à 15 heures. La réponse sera donnée au conseil d'octobre.

Demande de soumissions/Réserve de sable

Un appel d'offres est lancé pour la fourniture d'abrasif pour les routes (AB10) conformément aux normes du ministère des Transports. Elle doit indiquer un prix pour l'abrasif livré à Sainte-Marguerite et un prix non livré. La fin de la période de soumissions est le 29 septembre 2009 à 15 h.

Équipements de sécurité en espace clos

Les employés municipaux ont suivi une formation obligatoire concernant la sécurité dans les espaces clos (ex. : réservoir, trou d'homme). Des équipements sont également obligatoires lors de ces actes. La municipalité les a acquis pour un montant d'environ 10 000 $.

EN DIRECT DU CONSEIL…

INFORMATIONS ET DATES IMPORTANTES

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE AU POSTE DE CONSEILLER OU DE MAIRE :
du 18 septembre au 2 octobre 2009

Qui peut poser sa candidature : - Une personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale
- Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite depuis au moins 12 mois au 1er septembre 2009.

VOTE PAR ANTICIPATION : Dimanche, 25 octobre
JOUR DU SCRUTIN : Dimanche, 1er novembre

Qui peut voter : - Au 1er septembre
- Être une personne physique et de citoyenneté canadienne
- Ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la loi
- Remplir **une** des conditions suivantes :
  - Être domicilié sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - Être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite.

- et le jour du scrutin, être majeur.

Pour informations, composez le 418-935-7103

Avez-vous vu l'appel d'offres pour déneiger le stationnement de la Fabrique et de l'Édifice municipal?

Consultez la page 4 ou prenez plus d'informations au Bureau municipal (935-7103)

Marc Deblois
Directeur

La vie est précieuse et ne tient qu'à un fil!

Je profite de cette tribune pour vous faire part d'une situation particulière que ma famille, mes amis et moi avons vécue dernièrement. Cela a débuté aux alentours du 10 juin. Je n'allais pas bien et j'ai rencontré à quelques reprises mon médecin de famille. Suite aux examens, il m'a confirmé que j'avais une pneumonie. J'ai donc dû annuler la pratique de conduite de véhicules d'urgence prévue à l'horaire de juin.

Ma situation ne s'améliore pas et le lundi 15 juin, je me rends à l'urgence de l'Hôtel Dieu de Lévis car j'ai un problème respiratoire. Après une première évaluation, on me transfère aux soins intensifs en raison de mon état qui s'aggrave. Plus tard, la décision est prise, je suis branché à un respirateur et, peu de temps après, on me place dans un coma contrôlé. À partir de ce moment, je n'ai plus conscience de ce qui se passe autour de moi.

Ma famille reste auprès de moi durant tout ce temps et le vendredi 19 juin la situation devient critique. Le médecin s'assure que mes proches sont sur place.

Ma conjointe a alors communiqué avec nos familles et amis pour leur demander un support moral tel que des pensées positives et prières. Cela a sûrement fonctionné, car 17 jours après mon coma toujours contrôlé, j'ai commencé progressivement à reprendre conscience et ainsi le 2 juillet, journée de mon anniversaire, je pouvais respirer seul, parler avec ma famille et avec mes visiteurs. Quel beau cadeau, n'est-ce pas?

Ma conjointe m'a expliqué la situation, car, pour moi, je croyais reprendre conscience le lendemain du 15 juin, quelle fut ma surprise d'apprendre réellement ce qui s'est passé tout ce temps et les étapes à venir pour moi, car tout n'est pas terminé : programme de physio et examens.

Je remercie sincèrement familles et amis pour leur support et bien sûr la brigade des pompiers qui est allée à l'église vêtue de leur uniforme pour allumer tous les lampions disponibles. Voilà un geste de solidarité qui m'a ému et qui me rend fier de diriger ces hommes qui font partie du service de sécurité incendie de notre municipalité.

Marc Deblois

Nouvelles du service

Tout d'abord, je me joins aux membres de la brigade pour féliciter messieurs Jean Pierre Lecours et Jean Pierre Forgues qui ont réussi leur examen final du programme *Pompier 1* de 275 heures en juillet dernier. Et, ils ont débuté, dès le 18 août, leur formation *Opérateur de pompe* totalisant pour une durée de 30 heures, sans compter l'examen final. Bonne chance à vous deux.

Le 31 août, nos deux nouveaux pompiers, messieurs Francis Grenier et Frédéric Roy, ont débuté leur formation *Pompier 1* de 275 heures pour répondre à la réglementation des services incendie du Québec. Messieurs nous sommes avec vous et bonne formation.

Nous voilà rendu au moment de la prévention des avertisseurs de fumée. D'ici peu un communiqué sera expédié à chacune des adresses retenues pour 2009. Par la suite, vos pompiers effectueront la visite de prévention telle que prévue au schéma de couverture de risque en incendie. De plus, il est planifié au programme du schéma de procéder à la préparation de plan d'intervention reliée aux risques élevés et très élevés de notre municipalité. Un horaire sera mis en place pour que l'équipe affectée à la conception des plans d'intervention puisse prendre rendez-vous et rencontrer les propriétaires des adresses répertoriées.

Présentement, un nouveau projet d'installation d'une prise d'eau sèche (borne sèche) sera réalisé d'ici les prochains mois dans le rang St François non loin de la ferme de M Henry Perreault. Le projet sera mis en place par votre service de sécurité incendie et appuyé par la municipalité et en collaboration avec la ville de Sainte Marie et de leur service incendie dirigé par M Claude Morin.

DÉPART

Notre pompier Vincent Giroux à gauche reçoit les consignes d'opération de la pompe de la part du lieutenant 121 Christian Roy à droite

C'est avec regret que j'ai dû accepter la démission du Lieutenant 121 M. Christian Roy. Ce départ sera effectif en date du 27 septembre prochain, cela après avoir effectué 17 ans de loyaux services à titre de pompier, directeur et lieutenant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite.

Christian a su faire avancer le service incendie par son implication, ses idées et sa passion de l'incendie. De plus, chaque pompier de la brigade a profité de son expérience et de son support tout au long de ces années passées avec nous.

Un confrère qui ne sera pas oublié de la brigade, et son humour nous manquera bien sûr.

Merci à toi Christian. Prends soin de toi et bonne chance dans tes nouveaux défis.

Les pompiers sont nos amis!

Les pompiers vont venir visiter l'école!

Les enfants savent bien que les pompiers sont leurs amis. Ils sont là pour sauver des vies et éteindre des feux. Quand les pompiers auront mis leur costume pour leur montrer de quoi ils ont l'air, certains amis auront peur. C'est impressionnant de voir le monsieur disparaître derrière le masque. On dirait un astronaute! Mais les pompiers expliqueront bien que les enfants ne doivent pas se sauver quand ils les voient avec ce costume. Ils doivent les écouter et suivre leurs conseils. Voici ce qu'ils apprendront…

D'abord, à la maison, les enfants ne doivent pas s'approcher des objets chauds comme les chaudrons sur la cuisinière, les

briquets et les allumettes ou les chandelles. Les plus petits comprendront pourquoi maman dit toujours de jouer ailleurs que dans la cuisine! Il pourrait arriver un accident. Et s'ils trouvent des allumettes ou un briquet, ils savent qu'ils doivent le dire à un adulte. Si, par mégarde, un enfant se brûle un doigt avec une chandelle, il doit vite aller le mettre dans l'eau froide. Il ne faut pas mettre du beurre ou un autre produit gras, car il emprisonne la brûlure. Et ça, ça fait mal.

Les pompiers leur montreront aussi ce qu'ils doivent faire si le feu prend à leurs vêtements. C'est épeurant ça! Mais il faut savoir agir. Les pompiers leur diront : d'abord, arrête, puis tombe par terre en cachant ton visage dans tes mains et roule-toi par terre pour écraser le feu! Les enfants vont pratiquer « Arrête, tombe et roule! » à l'école et à la maison.

En plus, les pompiers feront fonctionner un avertisseur de fumée. Ça sonne fort! Bip! Bip! Bop! Heureusement, sinon personne ne se réveillerait la nuit. Quand on entend ce son, il faut vite sortir de la maison. Mais on ne sort pas n'importe comment! Premièrement, il ne faut pas se cacher dans la garde-robe ou sous le lit, car les pompiers ne vous trouveront pas. Et il ne faut pas que les enfants retournent chercher leur ourson préféré. Un toutou, ça ne se remplace, pas un petit garçon ou une petite fille! Ensuite, il faut toucher doucement la porte de la chambre avec le dos de la main pour voir si elle est chaude. Si on peut la toucher, alors on sort à quatre pattes pour marcher sous la fumée et on sort dehors, même s'il fait froid. Et là, que faut-il faire? Il faut aller au point de rassemblement choisi par maman et papa. Une fois là, il faut qu'ils attendent leurs parents qui iront appeler les pompiers.

Les pompiers leur apprendront autre chose. Il faut s'exercer à évacuer la maison. Évacuer, ça veut dire tout le monde dehors! Alors, il faut que maman et papa fassent souvent des exercices d'évacuation : on sonne l'alarme et on fait semblant qu'il y a le feu. On marche à quatre pattes et on sort par la porte la plus proche. Quand ils vont dans un nouveau lieu comme un restaurant ou un centre d'achats, les parents leur demandent de trouver les sorties d'urgence. Des fois, c'est difficile, mais c'est un jeu qui donne de bons réflexes. Si un jour ils devaient sortir rapidement d'un endroit, ils ne perdraient pas de temps à chercher, ils sauraient rapidement par où sortir.

J'ai bien hâte de vous rencontrer à l'école!

Nous vous souhaitons un bel automne!

Opérations de déneigement pour la saison hivernale 2009-2010

Les opérations de déneigement se divisent en trois parties : le grattage, le sablage et le soufflage. Les deux premières opérations seront effectuées par les employés municipaux pour la saison hivernale 2009-2010 et le dernier par un entrepreneur privé, Ferme Donald Vachon.

Pour que le service des Travaux publics puisse faire un travail rapide, efficace et sécuritaire, votre collaboration est importante en :

- balisant adéquatement votre terrain
- évitant de déposer la neige de votre cour dans la rue, sur le trottoir ou près des bornes-fontaines
- protégeant vos biens privés, aménagements, arbres
- stationnant vos véhicules sur votre terrain
- déposant vos bacs dans votre entrée à 4 ou 5 pieds de la rue.
- Pour toute information, veuillez communiquer au 418-935-7103.

Stationnement de nuit pendant la période hivernale

Le stationnement de nuit est prohibé dans les rues et les stationnements publics, du 15 novembre jusqu'au 15 avril de minuit à 7 heures.

Dépôt de neige sur un chemin public

Nul ne peut déposer ou permettre que soient déposées de la neige ou de la glace sur la voie publique et sur les espaces dégagés ou à être dégagés pour l'accès aux bornes-fontaines ou sur les bornes-fontaines. Il revient au propriétaire d'un immeuble d'effectuer ou de faire effectuer les travaux de déneigement de son entrée privée convenablement. La neige ne peut être traversée l'autre côté de la rue.

Il est aussi interdit à quiconque de déposer ou laisser déposer un amoncellement de neige ou de glace sur la voie publique ou aux intersections de rues, de façon à nuire à la visibilité des automobilistes utilisant ladite voie publique ainsi qu'à la libre circulation des véhicules et des piétons.

Balisage des propriétés et protection hivernale

Pour faciliter les opérations de déneigement et de minimiser les bris des propriétés, il est important de baliser votre propriété et de procéder à une protection hivernale adéquate de vos aménagements. Voici les principales règles à suivre :

- Les balises en bois, métal, fibre ou toute autre matière dont la hauteur doit excéder de deux mètres le niveau de la chaîne de rue, du trottoir ou du chemin privé doivent être en nombre suffisant (au moins une à tous les 30 pieds) et maintenues en place du 15 novembre au 15 avril.
- Tous les aménagements de quelque nature que ce soit, situés près des espaces de déneigement, doivent également être balisés clairement afin d'éviter les bris.
- Toute propriété doit être balisée sur toutes ses faces adjacentes à une rue, une route ou un rang dont l'entretien est à la charge de la municipalité.

Bacs à ordures et récupération

- Les bacs doivent être placés en bordure de la rue de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement.
- En tout temps, les ordures et la récupération doivent être placées dans le bac approprié. Les sacs ou autres matières placés à côté ne seront pas ramassés.
- Il vous incombe de maintenir vos bacs en bonne condition. Si vos bacs sont endommagés, il faut vérifier s'ils sont encore sous garantie. Si vous pensez qu'ils ont été endommagés par l'entrepreneur responsable des collectes, vous devrez faire la preuve qu'il s'agit bien d'un mauvais usage de sa part.
- Les bacs et leurs constituants sont faits de plastique qui peut, après quelques années, avoir tendance à fissurer ou casser selon l'âge et l'usage qui en est fait.

Boîtes aux lettres

Dans les secteurs ruraux, les propriétaires installent habituellement leur boîte aux lettres en bordure de la route. Lors des opérations de déneigement, la responsabilité des bris à ces boîtes aux lettres ne peut être imputée à la municipalité. En effet, la municipalité est propriétaire de la route et de l'emprise. Elle tolère le fait que les boîtes aux lettres soient installées dans l'emprise de la route, mais n'assume aucunement la responsabilité des bris de celles-ci.

Les fossés municipaux.

Les propriétaires en bordure des chemins sont responsables des ponceaux qui permettent l'accès à leur propriété. Ils doivent voir à ce que ces accès soient toujours dégagés afin de permettre le libre écoulement de l'eau. S'ils ne procèdent pas à leur entretien et que des dommages sont occasionnés, les propriétaires fautifs sont responsables des dommages encourus. Ils ne doivent, en aucun cas, déposer des matériaux dans le fossé, ce qui pourrait l'obstruer, surtout en période hivernale.

Soyez prudents!

SOCCER * SOCCER

Déjà, la sixième saison est terminée pour le soccer. Et nous pouvons être fiers de nos jeunes qui nous ont très bien représentés tout au long de l'été.

U-8 (7-8 ans) Ste-Marguerite 1 a terminé 2e et Ste-Marguerite 2 a terminé 7e en saison régulière. Ils ont tous deux perdus en demi-final.

U-10 (9-10 ans) Ste-Marguerite 1 et Ste-Marguerite 2 ont terminé respectivement deuxièmes en saison régulière dans leur groupe. Ste-Marguerite 1 a perdu en quart de final et Ste-Marguerite 2 a, pour sa part, remporté la médaille d'or et la bannière des champions.

U-12 (11-12 ans) Ste-Marguerite 1 a terminé 5e et Ste-Marguerite 2 a terminé 7e en saison régulière. Ils se sont tous deux inclinés en demi-final contre St-Anselme.

U-14 (13-14 ans) ils ont terminé troisième en saison régulière, ils se sont inclinés en demi final contre St-Anselme.

.

SENIOR Ils ont perdu en final contre St-Bernard.

MERCI à tous nos bénévoles, entraîneurs, adjoints, arbitres, Daniel Huot, Edmond Gabriel et Marc-Antoine Deblois qui ont donné beaucoup de leur temps. Il ne faut pas oublier nos joueurs et les parents pour cette belle saison.

L'an prochain, les catégories seront U-6, U-8, U-10, U-12, U14 et catégorie senior.

Marco Deblois, Responsable de la ligue de soccer Ste-Marguerite

Tournoi de balles

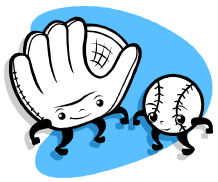

Le tournoi de balles de rue a eu lieu la fin de semaine de la Fête du Travail. Les équipes sont formées des résident(e)s des rues et des rangs. En tout, 8 équipes se sont amicalement affrontées. En finale, nous avons pu voir s'incliner « Bas Langevin » (capitaine : Annie Rhéaume) devant « Haut Langevin » (capitaine Kevin Pomerleau). Félicitations!

Merci à toutes les personnes qui sont venues encourager leur famille, leurs voisins, leurs amis. Ce tournoi est fort apprécié de tous!

À l'an prochain.

L'équipe du comité sportif.

Petites annonces

Jonathan Fortier aux quilles

Alycia Chabot à l'Aquarium de Québec

Terrain de jeux

Malgré la pluie, nous avons réussi à passer un bel été en compagnie de vos enfants. 50 petites frimousses différentes sont venues rendre visite cette année. C'est super!

Je suis très fière de la belle brochette de moniteurs cette année. Sarah Maranda-Pelleier, Steven Laliberté-Baillargeon, Amélie Turmel et Patricia Ferland ont été d'un dynamisme extraordinaire. Merci la gang!

Les enfants ont été pleins d'entrain et de curiosité. Quel plaisir à voir! Nous conservons beaucoup de beaux souvenirs de leur passage cette année. Nous allons nous ennuyer d'eux pendant la saison hivernale et nous espérons tous les revoir lors des prochaines vacances estivales.

Le décor conçu pour les animations

Ariane Trudel dans le décor

Remerciements particuliers à : La Caisse populaire Desjardins pour leur subvention qui nous a permis de payer une partie de la formation de nos moniteurs.
Martin Pelletier et Sarah Maranda Pelletier qui nous ont conçu un superbe décor pour les animations d'été.

Rollande Carbonneau pour nous avoir confectionné de petits tapis pour asseoir les enfants au sol lors de nos rassemblements.

Ariane Trudel pour avoir occupée le poste d'assistante-monitrice bénévolement tout l'été.

Xavier Béland et Frédéric-Roy Forgues à l'Aquarium de Québec

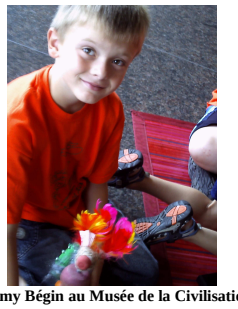

Jérémy Bégin au Musée de la Civilisation

Merci beaucoup à vous tous!
Bonne année scolaire à vous tous et à l'été prochain.

Bilan financier des activités du terrain de jeux

Revenus	6 723 $
Subvention (CND)	2 015 $
Dépenses	-13 477 $
Coût total	- 4 739 $

Caroline Poirier, responsable du Terrain de jeu 2009

OFFRES D'EMPLOI

Gardien(ne)s du chalet des loisirs

Recherchons une personne fiable et responsable (ou une équipe) pour tenir le chalet des loisirs durant la saison froide.

Ce travail consiste à :

- Faire la surveillance dans le chalet et sur le rond de glace lors des activités;
- Donner un coup de main aux plus petits pour lacer les patins;
- Faire l'entretien des lieux (nettoyer la salle de bain, balayer et déblayer les entrées, etc.)

L'horaire sera à préciser, mais on peut historiquement considérer que le chalet sera probablement ouvert à partir du 23 décembre de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h les jours où l'école est fermée pour les élèves et de 18 h à 21 h les jours où l'école est ouverte.

Faites parvenir votre candidature au bureau municipal avant le 30 novembre 2009 au 235, rue St-Jacques, Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

Démolition FEST 2009

Tel que promis, nous vous transmettons les résultats financiers de la 33e édition :

Revenus	71 869 $
Dépenses	66 501 $
Profits	5 368 $

La baisse des revenus de près 25% est attribuable à la température orageuse et froide de la fin de semaine de la démolition. Malgré, nous avons dégagé un léger profit.

Merci à tous nos bénévoles, nos partenaires et nos commanditaires.

Merci d'avoir participé à la DémolitionFest 2009.

On vous attend en grand nombre l'an prochain. Invitez vos ami(e)s!

Patrick Bégin

FADOQ
Sainte-Marguerite

FADOQ
Sainte-Marguerite

.

L'automne est à nos portes et arrive le temps de reprendre nos activités.

Les soirées dansantes débutent le samedi 12 septembre.

Les jeudi après-midi de cartes (500) commenceront le 17 septembre.

Le repas pour souligner le temps des fêtes sera un dîner, le dimanche 6 décembre à midi.

Espérant que les membres répondront à nos invitations, la direction vous souhaite une belle fin d'été.

La direction

Claudette Rhéaume, secrétaire-trésorière

Le Cercle des Fermières

« Le demain des CFQ, c'est mon affaire »

Nos réunions sont toujours le 1er mardi du mois à 7 h 30.

Le programme de l'année sera fait dans quelques semaines.

Le 1er septembre, Madame Colette Marcoux, auteure de « Moi la guitare blessée » était notre invitée.

Le 6 octobre, l'invité sera M. Martin Breton de Mario Lefebvre opticien. Il nous parlera de la santé des yeux.

Le GALA FOLKLORIQUE aura lieu le dimanche 4 octobre. Les inscriptions se feront à partir de 10 h 30 en avant-midi. Possibilité de souper sur place. Bienvenue à tous!

Gemma Goupil, présidente

418-935-3446

Lien-Partage

Vous avez besoin d'un moment de répit. Lien-Partage vous offre un service de garde pour quelques heures par jour ou un moyen de transport ou d'accompagnement pour un rendez-vous à l'hôpital. N'hésitez pas à appeler un des bénévoles de Lien-Partage au 935-3371.

Lien-Partage offre toujours le service de bons repas chauds servis à la maison au coût de 5,50 $ du mardi au vendredi. Procurez-vous des cartes au numéro 935-3371 (Jeannine) ou 935-3311 (Étiennette).

VIE ACTIVE

Nous sommes à la recherche d'animatrices pour la prochaine saison. Nous en profitons pour remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont encouragées durant de nombreuses années. Les animatrices Vie Active. Pour informations, contactez Carmen au 418-935-7118.

JEANNINE BOUTIN, PRÉSIDENTE

Petites annonces

DES NOUVELLES …

de La Bouquine…

Votre bibliothèque publique…

… 30 ans déjà !

AUTOMNE 2009

AH ! Vive les couleurs de la lecture automnale !

Les joies de l'automne se résument bien souvent au plein air, les amis, les récoltes, l'abondance et un bon livre à la main...

📖📖📖📖📖

Vous souhaitez adhérer à notre équipe de bénévoles pour l'automne? "Personnellement, j'ai débuté mes activités bénévoles à la bibliothèque avec mon fils alors en première secondaire. Ensuite vint le tour de ma fille. Ce fut une occasion de partager un intérêt commun et de plus, un moment privilégié de faire une activité mère- ado....". "Assurément que ce fut l'occasion pour eux de s'impliquer dans leur communauté et de développer leur sens des responsabilités sociales."

Adrienne vous donne une petite formation, contacte-la au 935-3183 ou au bureau municipal au 935-7103

📖📖📖📖📖

Le prochain échange de biens culturels inter-bibliothèque sera le 26 octobre. Plein de nouveautés à lire.

📖📖📖📖📖

Prêt inter-biblio: à vous de présenter vos demandes spéciales auprès d'une bénévole de la bibliothèque.

📖📖📖📖📖

Nouveaux livres adultes:

- 📖 Promesse d'éternité de Chrystine Brouillet
- 📖 La déroute, tome 3 Les accoucheuses de Anne-Marie Sicotte
- 📖 Les 6 tomes du Journal d'Aurélie Laflamme de India Desjardins

📖📖📖📖📖

HORAIRE DE L'AUTOMNE

Heures habituelles d'ouverture :
jeudi et **vendredi** de 18 h 30 à 20 h
dimanche de 9 h 30 à 11 h.

Adhésion gratuite pour tous.

📖📖📖📖📖

Saviez-vous que:
Nous récupérons vos coupons de caisse MÉTRO, nous les échangeons contre des livres pour valoriser notre collection locale. SVP les laisser à une bénévole de la Biblio ou au bureau municipal. Merci de la part de nos lecteurs, petits et grands.

Bonne lecture automnale !

Chantal Pelletier
Secrétaire de la Bouquine

📖📖📖📖📖.

BUREAU DE POSTE LOCAL

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral avait maintenu le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste locaux, dont celui de Sainte-Marguerite.

Le gouvernement actuel a l'intention de mettre fin à ce moratoire et de revoir la pertinence de chaque bureau de poste. Le conseil municipal demande à ce que le bureau de poste de Sainte-Marguerite demeure ouvert sous sa forme actuelle et il appuie la population qui fait la même demande via la pétition déposée au Bureau municipal, à la Caisse Populaire et au Dépanneur André Drouin.

Tournoi de 500

L'équipe du Tournoi 500 vous invite à venir à nos tournois de cartes! Nous commençons le 16 septembre à Sainte-Marguerite à la Salle municipale.

Une belle activité pour tous à toutes les deux semaines.

Septembre 2009	
16	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
23	Centre récréatif – Sainte-Marie
30	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

Octobre 2009	
7	Centre récréatif – Sainte-Marie
14	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
21	Centre récréatif – Sainte-Marie
28	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

Novembre 2009	
4	Centre récréatif – Sainte-Marie
11	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
18	Centre récréatif – Sainte-Marie
25	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

Décembre 2009	
2	Centre récréatif – Sainte-Marie
9	**Social des Fêtes** Édifice municipal – Sainte-Marguerite **5,00 $**
16	**Social des Fêtes** Centre récréatif – Sainte-Marie **5,00 $**

Janvier 2010	
6	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
13	Centre récréatif – Sainte-Marie
20	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
27	Centre récréatif – Sainte-Marie

Février 2010	
3	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
10	Centre récréatif – Sainte-Marie
17	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
24	Centre récréatif – Sainte-Marie

Mars 2010	
3	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
10	Centre récréatif – Sainte-Marie
17	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
24	Centre récréatif – Sainte-Marie
31	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

Avril 2010	
7	Centre récréatif – Sainte-Marie
14	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
21	Centre récréatif – Sainte-Marie
28	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

Mai 2010	
5	Centre récréatif – Sainte-Marie
12	**Tournoi de reconnaissance** Édifice municipal – Sainte-Marguerite **5,00 $**
19	**Tournoi de reconnaissance** Centre récréatif – Sainte-Marie **5,00 $**

Responsable pour Sainte-Marie :
Lise Cyr (387-1783)

Responsables pour Sainte-Marguerite :
Doris (935-7233) et Jeannine (935-3371)

LES TOURNOIS DÉBUTENT À 20 HEURES, tous les mercredis. Bienvenue à toutes et à tous.

Doris Marcoux, présidente

Petites annonces

L'agriculture durable, ça se cultive

Festival à la ferme
2009 – 8e édition

11-12-13 septembre

Ferme Goulaise Inc
218, rang St-Luc
Saint-Bernard

Cette ferme est exploitée depuis 1834 et elle a vu la descendance de Louis Goulet composée d'au moins cinq générations. Elle a une vocation laitière, céréalière et acéricole.

Le vendredi 11 septembre : journée dédiée au partage de connaissances entre les producteurs. En soirée, la relève agricole est invitée à se divertir dans le cadre d'une soirée casino.
Le samedi 12 septembre, le grand public est invité à visiter les kiosques et les installations de la ferme. Des navettes et des guides vous permettront de prendre pleinement le pouls de la vie d'un producteur. Vous pourrez également visiter les « Jardins de Denyse ». En soirée, un super méchoui est organisé suivi d'une soirée country.

Le dimanche 13 septembre, vous pourrez aussi visiter les installations, assister à une messe « gospel » et à la criée des produits de la terre. À 11 h, vous êtes invités à un brunch.

En tout temps sur la ferme, vous aurez accès à : bar et cantine, dégustation de produits d'érable et de la ferme, kiosque de blé d'Inde et crème glacée, la petite ferme, promenade avec chevaux, animation et maquillage pour les jeunes, rallye pédestre, tours d'hélicoptère, service de raccompagnement, grande tente et toilette.

Pour informations ou réservations des cartes pour le méchoui ou le brunch : 418-475-6192 ou 4175

PARENTRE NOUS

- Activités pour les parents et leurs enfants de 0-5 ans
- Activités qui permettent aux enfants de s'amuser et de rencontrer de nouveaux ami(e)s

Pourquoi ne pas sortir de la maison et venir se changer les idées en discutant avec d'autres parents et faire de nouvelles connaissances?

Un nouveau bricolage à chaque semaine pour divertir vos enfants ainsi que des jeux pour les amuser.

HORAIRE À SAINTE-MARGUERITE

Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

9 septembre	**4 novembre**
23 septembre	**18 novembre**
7 octobre	**2 décembre**
21 octobre	**16 décembre**

Pour informations : Marie Christine Lavoie au 387-3585

Tel-Écoute DU LITTORAL Chaudière-Appalaches

Besoin de vous confier en toute confidentialité?

Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous
7 jours/7
Lundi au vendredi de 18 h à 4 h du matin
Les samedis et dimanches de midi à 4 h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT
387-3393
APPELEZ… on vous écoute

PETITES ANNONCES

PROGRAMMES Réno-Village

Le gouvernement du Québec a confirmé à la MRC de La Nouvelle-Beauce les budgets alloués aux programmes d'aide à la rénovation domiciliaire et dont elle assume la gestion. Une enveloppe totale de 420 000 $ est octroyée à la MRC pour les années 2009-2010 et 2010-2011 (soit 210 000 $/an) pour le Programme Réno Village. De plus une enveloppe supplémentaire de 10 000 $ pour l'année 2009-2010 a été allouée pour le programme Logements adaptés pour aînés autonomes. Pour connaître les modalités d'admissibilité à ces programmes, on peut consulter le site Web de la Société d'habitation du Québec www.habitation.gouv.qc.ca) ou s'adresser directement à la MRC au 418-387-3444, poste 115.

Le saviez-vous… ?

Le **crédit d'impôt** pour la rénovation domiciliaire de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) et celui du ministère des Finances (Québec) couvrent en partie le remplacement d'un puisard, d'une fosse, d'un champ d'épuration, etc., pour les résidences principales ainsi que les chalets ou résidences secondaires utilisés à des fins personnelles.
Pour plus d'informations concernant ces crédits, vous êtes invités à visiter le site http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2009-2010/fr/Reno_2009FR.html

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE D'OCTOBRE

AMEUBLEMENT : VIEUX MEUBLES, DIVANS, TABLES ET CHAISES NON MÉTALLIQUES, MATELAS, ETC.

MATÉRIAUX NATURELS : BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ATTACHÉES ET COUPÉES EN LONGUEUR MAXIMUM DE 1,2 MÈTRE (4 PIEDS), MORCEAUX DE TOURBE ET PIERRE DANS UN RÉCIPIENT NON RÉCUPÉRABLE D'UN MAXIMUM DE 25 KG (55 LIVRES)

DÉBRIS DE CONSTRUCTION : BOIS (COUPÉ EN LONGUEURS DE 4 PIEDS MAXIMUM). LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (EXCLUANT LES BARDEAUX D'ASPHALTE) MAXIMUM 1 MÈTRE CUBE, BIEN EMPILÉS ET EN BORDURE DE LA RUE.

MATÉRIAUX FERREUX : APPAREILS MÉNAGERS, TABLES ET CHAISES DE MÉTAL, BOUTS DE FER, FOURNAISES, RÉSERVOIRS À EAU, ETC.

IMPORTANT

- UN OBJET MONSTRE NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG (275 LIVRES), ET L'ENSEMBLE NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 1 MÈTRE CUBE
- LES OBJETS MONSTRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'ÉCART DES AUTRES ORDURES, AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE DÉBUT DE LA COLLECTE
- CETTE COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LE MÊME CAMION QUE CELUI QUI EFFECTUE LES AUTRES COLLECTES DES ORDURES.

PNEUS : NON ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES

LES PNEUS USÉS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS (SANS JANTES) NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES. IL FAUT PLUTÔT EN DISPOSER EN LES APPORTANT À L'UN DES LIEUX DE DÉPÔT APPROPRIÉ.

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER

ORDURES **RECYCLAGE** **ORDURES MONSTRES : 10 OCTOBRE**

Septembre 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9 M	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MONSTRES
Prière de prendre note des consignes au verso. Merci!

Novembre 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
29	28	29	30	31		

ON RÉCUPÈRE :

Le papier	Le carton	Le verre	Le métal	Le plastique
Journaux Circulaires publicitaires Revues, livres, annuaires, papiers à lettres Papiers de bureau, feuilles d'imprimante, enveloppes, etc.	Cartons plats (boîtes de céréales : enlever papier ciré à l'intérieur Cartons à œufs, **Cartons de lait** et **cartons de jus** Cartons ondulés (boîtes d'expédition)	Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées Contenants de verre tout usage Verres transparents et colorés	Boîtes de conserve Canettes métalliques Contenants en aluminium (assiettes, plats, etc.)	Contenants rigides marqués du code 1,2, 5 ou 7 en dessous.

- → Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²
- → Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté
- → M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219
- → Restauration et rembourrage de meubles, voitures de chevaux, sièges, etc, Roger Dion (418) 885-4103
- → Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez CTOU au (418)-525-5959
- → Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste-Marie ou chez Decoren
- → Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie
- → Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire
- → Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques
- → Piles non rechargeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION